

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public (candidature spontanée)

Fret fluvial – quai des pêcheurs

I. Organisme gestionnaire

EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

II. Date de publication

10/08/2026

III. Objet du titre domanial

L'Eurométropole de Strasbourg a été sollicité pour l'exploitation de la partie Sud-Ouest du quai des pêcheurs dans le but de réaliser un service de logistique urbain associant fret fluvial et vélo-cargo. De manière conjointe avec l'Eurométropole de Strasbourg, Voies navigables de France accorde le domaine public fluvial au droit du quai des pêcheurs.

IV. Localisation

Ville de Strasbourg – partie Sud-Ouest du quai des pêcheurs (480m²), emprise du domaine en annexe

V. Modalités d'occupation

La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public sans droit réel.

L'autorisation d'occupation sera établie pour une durée de 1 ans, sans reconduction tacite à compter du 27 novembre 2026.

Conformément à l'article L.2125-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques, l'occupation est consentie moyennant une redevance composé d'une part fixe d'un montant de 3000€ par an et d'une part variable d'un montant de 1,25% du résultat net par an.

L'occupation devra se faire dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

VI. Procédure de candidature

La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2122-1-4 relatif aux candidatures spontanées. Celle-ci vise à s'assurer de l'absence d'un intérêt concurrent.

Éléments de candidature

Déclaration d'intention

Date limite de candidature

31/08/2026 à 12h00 (heure de Paris)

Modalités de transmission

Les candidatures devront être transmises par voie électronique à l'adresse :

PlanificationEtOrganisationDesMobilites-LogistiqueUrbaine@strasbourg.eu

L'objet du courriel devra obligatoirement et uniquement mentionné :

APP Fret fluvial – quai des pêcheurs + Nom du candidat (société, association, nom de famille du porteur si structure en cours de construction).

Un accusé de réception sera adressé par voie électronique.

VII. Modalités d'attribution

À l'issue de la présente publication, et dans le cas où aucune candidature concurrente n'a été réceptionnée, l'Eurométropole de Strasbourg pourra délivrer le titre concernant la partie du quai des pêcheurs (plan en annexe) à la personne à l'origine de la demande. Voies navigables de France attribuera le domaine public fluvial correspondant selon ses propres modalités.

Dans le cas où un ou des candidats ont manifesté un intérêt concurrent, l'Eurométropole de Strasbourg organisera une procédure de sélection conjointement avec Voies navigable de France, celle-ci afin de départager les candidats.

Les modalités de la sélection seront alors communiquées par mail aux seuls candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais impartis ainsi qu'à la personne à l'origine de la demande.

VIII. Contacts

Eurométropole de Strasbourg :

Service Planification et Organisation des Mobilités :

PlanificationEtOrganisationDesMobilites-LogistiqueUrbaine@strasbourg.eu

03.68.98.77.27

Voies navigables de France :

Unité Fonctionnelle Bâtiments-Domaine-Urbanisme

4, Quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG

Tél : 03 67 07 92 32

Sdev.dts@vnf.fr

Annexe : Plan de la partie Sud-Ouest du quai des pêcheurs

